

Le guide de la PETITE ENFANCE

Les structures et services
de la côte d'émeraude

Édito :

En tant que parents ou futurs parents, l'accueil de votre enfant est un choix important dans la vie de famille. Des dispositifs variés, ouverts à tous les habitants du territoire de la communauté de communes, existent pour répondre aux besoins des jeunes enfants et de leur famille : modes d'accueil individuel ou collectif, lieux d'éveil, services d'accompagnement...

Bruno Fontaine,
Vice-Président CCCE

Sommaire

LES AXES DU PROJET ÉDUCATIF DE LA CCCE

LES CRÈCHES

LE RELAIS PETITE ENFANCE

LE LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT

Les axes du projet éducatif de la CCCE



Les crèches



Les crèches sont des modes de garde souples, pouvant répondre à des besoins divers : accueil régulier à temps plein, à temps partiel, accueil ponctuel, accueil d'urgence. Les enfants accueillis vivent en petits groupes, souvent d'âges mélangés (de 3 mois à 3 ans), encadrés par une équipe pluridisciplinaire de professionnels petite enfance, dans des locaux spécialement adaptés à leurs besoins.

Lieu de **mixité sociale**, d'intégration **culturelle et d'inclusion**, les **crèches reflètent la diversité** de la population de la communauté de communes.

OBTENIR UNE PLACE DANS UNE CRÈCHE COMMUNAUTAIRE

Pour un accueil régulier

Pour faire une demande de place régulière dans une des crèches de la communauté de communes, il faut :

- > Résider ou avoir une adresse professionnelle sur le territoire de la communauté de communes Côte d'Émeraude.
- > Prendre RDV au Relais Petite Enfance* afin d'obtenir le dossier de demande de place à compléter.

La procédure : Une fois enregistrée, votre demande est placée sur liste d'attente et sera étudiée lors de la commission d'attribution des places ou au plus tard 2 mois avant votre besoin de garde.

Pour un accueil ponctuel/occasionnel

Les inscriptions peuvent se faire tout au long de l'année, en fonction des places disponibles dans chaque établissement. Pour faire une demande de place dans une des crèches de la communauté de communes, il faut contacter directement la directrice de la structure de votre choix.

Le coût

La tarification horaire est fixée par la CAF. Elle est calculée en fonction des ressources du foyer et du nombre d'enfant(s) à charge. **Obtenir une simulation ?** RDV sur le site de la CAF: monenfant.fr

*Relais Petite Enfance :

Communauté de Communes Côte
d'Émeraude Cap Émeraude
1 esplanade des équipages
35730 Pleurtuit
rpe@cote-emeraude.fr
02 23 15 13 23

Les petits matelots



38 PLACES

Ouvert de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi
47, rue des minées - 35800 Dinard
Dans les locaux de l'école maternelle Paul Signac
lespetitsmatelots@cote-emeraude.fr
02 99 46 70 39

Brind'ailes



30 PLACES

dont 5 sont réservées aux entreprises du territoire
(dans le cadre d'une convention)
Ouvert de 7h15 à 19h du lundi au vendredi.
4, rue du pré de la roche - 35730 Pleurtuit
brindailes@cote-emeraude.fr
02 23 16 12 40

Courte échelle



Structure gérée par l'association parentale Courte Échelle (sous convention avec la communauté de communes)

24 PLACES

Ouvert de 7h45 à 18h45 du lundi au vendredi.
2 impasse de la butte - 35780 La Richardais
asso.courtechelle@ovh.fr
02 99 88 59 49

Il existe plusieurs micro-crèches et maisons d'assistantes maternelles privées sur le territoire, pour davantage d'informations, contactez le Relais Petite Enfance*

Le relais petite enfance

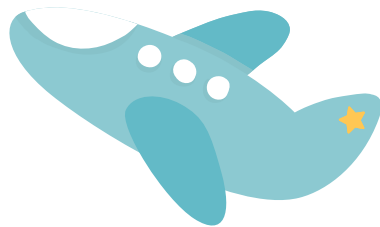
Le Relais Petite Enfance, est un service libre et gratuit à destination des familles et des professionnels de l'accueil individuel.

SES MISSIONS

Vous êtes parents ? Futurs parents ?

Le relais vous présente les modes d'accueil et les lieux d'éveil de la Communauté de Communes Côte d'Émeraude. Si vous choisissez l'accueil familial, le Relais vous accompagne dans votre rôle de parent-employeur :

- Quels sont mes droits et devoirs en tant qu'employeur ?
- Où me procurer la liste des assistantes maternelles ?
- Comment établir un contrat de travail ?
- Comment déclarer mon assistante maternelle ?



Vous êtes assistante maternelle agréée ou garde d'enfants à domicile ?

Avec le relais, vous pouvez :

- Obtenir des informations sur vos droits et obligations,
- Trouver un soutien dans le domaine de l'éducation (documentation, réunions thématiques, animations collectives...),
- Être informée sur les conditions d'obtention de l'agrément et sur les différentes actions de formation.
- Participer aux ateliers d'éveil gratuits
(pour connaître les modalités contactez le relais*)

Contact Relais Petite Enfance :
02 23 15 13 23 - rpe@cote-emeraude.fr
Rencontre sur RDV :
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h à la
Communauté de Communes Côte
d'Émeraude
CAP EMERAUDE 1, esplanade des équipages
35730 PLEURTUIT

Lieu accueil enfant parent

Le « lundi récréatif » accueille gratuitement et de manière anonyme les parents, les enfants jusqu'à 3 ans révolus ainsi que les futurs parents souhaitant échanger avec d'autres parents.

Ce lieu permet de s'enrichir mutuellement d'expériences et de pratiques. C'est également un moment privilégié de partage avec son enfant.

L'après-midi s'organise autour d'un temps d'accueil, d'activités parents-enfants, de jeux libres permettant l'éveil, l'autonomie et la socialisation de l'enfant.

Un goûter convivial est également proposé par les accueillantes avec la participation des parents présents.

Les accueillantes :

> **Cécile KLEIN** (*conseillère en économie sociale et familiale*)

> **Céline GREFFIER** (*éducatrice de jeunes enfants*)

Responsable pédagogique :

> **Valérie Wakefield** (*puéricultrice*)

02 99 46 70 39 - lespetitsmatelots@cote-emeraude.fr

**Gratuit, anonyme
et sans réservation**
Ouvert les lundis entre 15h
et 18h, en période scolaire à
la villa le bocage passage du
bocage à Dinard





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÔTE D'ÉMERAUDE

Siège social

CAP ÉMERAUDE

1 esplanade des équipages 35730 PLEURTUIT

Accueil : 02 23 15 13 15

Responsable du service PETITE ENFANCE :

Claire Barreau

02 57 11 01 11 / c.barreau@cote-emeraude.fr



NOS PARTENAIRES

La CAF 35 est l'un des partenaires privilégiés des structures et services petite enfance. Elle contribue au financement de ces services.

Contact : www.caf.fr

Plus d'infos sur les modes d'accueil : monenfant.fr



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET LES SERVICES DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

sont également des partenaires essentiels

Contact : www.ille-et-vilaine.fr

Ou CDAS du Pays Malouin

10 rue du clos de la poterie

35430 Saint-Jouan des Guérets

02 22 93 66 00

